

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Cher actionnaire,

Nous nous réjouissons de vous inviter à

l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Adecco S.A.

qui aura lieu le jeudi, 18 avril 2013, 11 h 00
à Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes : 10 h 15

Début de la réunion : 11 h 00

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Rapport de gestion 2012

1.1. Approbation du rapport de gestion 2012

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion 2012, composé du rapport annuel, des comptes annuels d'Adecco S.A. et des comptes de groupe pour l'exercice 2012.

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2012

Le Conseil d'administration propose de confirmer le rapport de rémunération pour l'exercice 2012¹ par un vote consultatif.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2012 et versement d'un dividende

Explications: Le droit fiscal en Suisse permet le versement d'un dividende sans déduction de l'impôt anticipé de 35% si le dividende provient des réserves issues d'apports en capital. Le Conseil d'administration propose de transférer le montant en question des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende (ordre du jour no. 2.2.). Par conséquent, l'emploi du bénéfice 2012 sera reporté (ordre du jour no. 2.1.).

Au 31 décembre 2012, le montant présumé du dividende était d'environ 332 millions de CHF. Le montant total du dividende résultera de la multiplication du dividende par action par le nombre d'actions en circulation au jour de référence du dividende (30 avril 2013). Jusqu'à cette date, le nombre d'actions peut évoluer.

¹ Cf. Annual Report 2012, section « Remuneration Report ».

2.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2012

Le Conseil d'administration propose de reporter l'emploi du bénéfice 2012.

2.2. Allocation des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et versement d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de transférer le montant total du dividende des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende de 1.80 CHF par action nominative. Les actions détenues par l'entreprise ne génèrent pas de dividende.

3. Décharge du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2012.

4. Élection au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Rolf Dörig, de M. Dominique-Jean Chertier, de M. Alexander Gut, de M. Andreas Jacobs, de M. Didier Lamouche, de M. Thomas O'Neill, de M. David Prince et de Mme Wanda Rapaczynski comme membres du Conseil d'administration, pour une nouvelle durée de fonction d'une année prenant fin à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young S.A., Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2013.

Documentation, participation et représentation

Le rapport de gestion 2012, les rapports de l'organe de révision, les statuts ainsi que la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions peuvent être consultés dès le 25 mars 2013 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1005 Lausanne, et auprès du siège statutaire à Chésereux. Les actionnaires peuvent aussi commander un exemplaire du rapport de gestion 2012 (en anglais). Le rapport de gestion 2012 et la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions sont en outre disponibles sur les sites internet d'Adecco (www.adecco.com et www.agm.adecco.com).

Les actionnaires inscrits au registre des actions au 18 mars 2013 recevront par poste la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits après le 18 mars 2013 mais avant le 12 avril 2013 recevront la convocation après leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera bloqué du 12 avril 2013 au 18 avril 2013 (inclus). Seuls les actionnaires inscrits au 11 avril 2013 à 17 h 00 (jour de référence) avec droit de vote seront habilités à disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou à désigner un représentant. Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés, mais qui souhaitent participer et disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou désigner un représentant, sont priés de prendre contact avec leur banque afin de requérir leur inscription à bonne date au registre des actions.

L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant et après une Assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou mandater un représentant à l'exercice des droits de vote au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à Adecco S.A., c/o ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, le plus vite possible, de manière à recevoir la carte d'admission et/ou le rapport de gestion 2012 par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 4 avril 2013.

Comme alternative, les actionnaires ont la possibilité d'utiliser le service web pour investisseurs Sherpany (www.sherpany.com) pour commander une carte d'admission ou pour mandater le représentant indépendant ou Adecco S.A. (Organvertretung) en ligne au plus tard jusqu'au 16 avril 2013 23 h 59. Pour plus d'informations suivez les instructions à la fin de cette invitation.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires peuvent se faire représenter comme suit :

- Par le représentant indépendant, M. Andreas G. Keller, avocat, Case postale 2924, CH-8021 Zurich. Les actionnaires qui souhaitent donner procuration au représentant indépendant doivent remplir le bulletin-réponse en conséquence ou en ligne via www.sherpany.com (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Pour des instructions particulières, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire figurant au dos du bulletin-réponse. Sauf instruction contraire, le représentant indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration;
- Par Adecco S.A. (représentation par un organe de la société). Les actionnaires qui souhaitent donner procuration à Adecco S.A. doivent remplir le bulletin-réponse en conséquence ou en ligne via www.sherpany.com (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Adecco S.A. votera toujours conformément aux propositions du Conseil d'administration. Si l'actionnaire souhaite voter différemment, il est prié de mandater le représentant indépendant ou un tiers. Des instructions autres que celles de suivre les propositions du Conseil d'administration seront transmises au représentant indépendant;
- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit à cet effet remplir la section « procuration » sur le bulletin-réponse. Adecco S.A. enverra la carte d'admission directement au représentant mandaté. L'actionnaire peut en outre remplir la section « procuration » sur la carte d'admission et remettre cette dernière au tiers mandaté;
- Par la banque dépositaire. L'actionnaire est prié de prendre contact avec sa banque dépositaire.

Les représentants des banques dépositaires au sens de l'art. 689d al. 3 CO et le représentant indépendant sont priés d'indiquer dès que possible à Adecco S.A. le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard à 10 h 15 le jour de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, au contrôle d'accès.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sera à disposition dès le 8 mai 2013 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1005 Lausanne.

Le Conseil d'administration

Comment utiliser Sherpany

Rendez-vous tout d'abord sur le site www.sherpany.com/adecco et connectez-vous avec votre numéro d'actionnaire et le mot de passe indiqués sur le bulletin-réponse et suivez ensuite les instructions ci-dessous (A. ou B.). Veuillez noter que ces données de connexion ne sont valables qu'une seule fois.

- A.** Si vous n'avez **pas encore ouvert de compte d'actionnaire**, procédez selon les étapes suivantes :
1. Créez votre nouveau compte d'actionnaire (choix 1) avec votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone mobile. Vous recevrez alors un e-mail et un SMS contenant des codes pour confirmer l'ouverture du compte.
 2. Afin de pouvoir voter en ligne pour l'Assemblée générale d'Adecco, vous devez imprimer le formulaire d'ouverture de compte et de représentation, le signer et le renvoyer dans l'enveloppe réponse jointe. Pour que vos instructions de vote soient valables, le formulaire d'ouverture du compte d'actionnaire doit parvenir à l'adresse préimprimée au plus tard le 16 avril 2013, 23 h 59.
- B.** Si vous possédez **déjà un compte d'actionnaire**, ajoutez Adecco à votre compte d'actionnaire existant (choix 2).

Maintenant vous êtes prêts à utiliser l'application web pour investisseurs Sherpany.

Veuillez noter que vous devez sauvegarder vos instructions de vote au plus tard jusqu'au 16 avril 2013, 23 h 59.